

## AVIS AU PUBLIC

### **Autorisation accordée à la Sté PAPREC SUD OUEST d'exploiter un centre de transit de déchets à MERCUES/ESPERE**

Par arrêté préfectoral du 18 décembre 2015, la Société PAPREC SUD OUEST est autorisée à exploiter sur le territoire des communes de Mercuès et d'Espère un centre de transit, tri, regroupement et valorisation de déchets non dangereux et dangereux.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans les mairies de Mercuès et d'Espère où est déposée une copie dudit arrêté ainsi que sur le site internet des services de l'Etat: <http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le 18 décembre 2015

Pour le Directeur et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Emmanuel DUFOUR